



ZONE AURA- RÉGION SUD fonctionnement pour LA SAISON 2026-2027

1. LES ÉPREUVES PRISES EN COMPTE PAR LA ZONE

Moins de 15 ans :

- au sabre :
 - une épreuve de zone mise en place créée par la ligue AURA et Région Sud
- au fleuret et à l'épée :
 - deux épreuves de zone au fleuret et à l'épée :
 - une épreuve de zone créée par la ligue AURA et Région Sud
 - une épreuve de zone 2 H2036 (qui sera comptabilisée dans le classement national)

Moins de 17 et Moins de 20 ans :

- **Individuel :**
- une épreuve de zone créée par la ligue AURA et Région Sud qui sera comptabilisée dans le classement national

2. FORMULE DES ÉPREUVES

- **En individuel :** un tour de poules de 6 ou 7 sans éliminés + TED
- Pour les moins de 15 ans : décalage par club et par ligue. Matches de classement au fleuret féminin pour la 5^{ème} et 9^{ème} place (on est éliminé quand on a perdu 2 fois dans la compétition à partir du T16)
- Pour les moins de 17 ans, moins de 20 ans, seniors : décalage par club et par ligue.

2. CLASSEMENT DES TIREURS EN DÉBUT DE TOURNOI

CLASSEMENT DES TIREURS POUR L'ENTREE DANS LES POULES :

- **Moins de 13 ans :** Suivant les classement régionaux des deux ligues (2 numéros 1, 2 numéros 2.....)
- **Moins de 15 ans :**
- Tournoi de zone 1: suivant le classement des épreuves de ligue Région Sud et AURA (2 numéros 1, 2 numéros 2.....) Au cas où la FFE n'aurait pas pris en compte l'épreuve de Zone dans le classement national.
- Tournoi de zone 2 : suivant le classement de l'épreuve zone 1, les tireurs n'ayant pas de classement n'auront aucun indice de départ.
- **Pour les autres catégories :**

Suivant le classement national actualisé, les tireurs n'ayant pas de classement n'auront aucun indice de départ.

CLASSEMENT DES ÉQUIPES EN DÉBUT DE TOURNOI

Le classement des équipes se fera à partir du classement national actualisé en prenant en compte les **places** des trois meilleurs tireurs de l'équipe, en cas d'égalité prendre le classement par **points**.

Les tireurs n'ayant pas de classement auront comme indice de départ le rang du dernier du classement national + 1.

3. ORGANISATION DES ÉPREUVES

3.1 Horaires des épreuves

Dimanche : Début de l'épreuve à 10 h (individuel et équipes).

Samedi après-midi : Scratch au plus tôt à 13h.

3.2 Droits d'engagements

12 € pour les épreuves individuelles.

20 € pour la zone H2036 au fleuret et au sabre (Zone 2)

3.3 Récompenses

Les quatre premiers seront récompensés en individuel.

3.4 Envoi des résultats à la F.F.E.

A l'issue de chaque compétition de ZONE, l'organisateur devra déposer les résultats dans l'Extranet **au plus tard le lendemain à 12H.**

4. ARBITRAGE

4.1 Évaluation Pratique des arbitres

Les évaluations pratiques des arbitres en Formation Régionale auront lieu lors des épreuves régionales et de zone, dès qu'un membre de la CRA (ou un.e représentant.e désigné.e) sera disponible pour réaliser ces évaluations.

Les arbitres en Formation Régionale seront évalués selon 6 items :

- Exactitude des phrases d'armes
- Sanction des fautes de combat
- Gestuelle
- Gestion des matchs
- Attitude générale
- Contrôle Matériel

A l'issue de chaque évaluation, un.e arbitre en Formation Régionale se verra attribuer une mention Positive ou Négative à la lumière des critères explicités ci-dessus, selon sa performance. Il faut obtenir au moins 3 mentions Positives pour valider le diplôme d'Arbitre Régionale.

4.2 Compétitions Individuelles

Chaque club ayant engagé 4 tireurs.euses ou plus, sur la même journée et toutes catégories confondues (âge et sexe), devra fournir au moins un.e arbitre selon les règles en vigueur de la CRA. Cet arbitre devra être présent.e dès le début de la journée. Pour 9 tireurs.euses engagé.e.s et plus, le club devra fournir au moins un.e 2ème arbitre. **Ces arbitres resteront à disposition du Directoire Technique pendant toute la durée de la compétition.**

4.3 Compétitions par Équipes

Chaque club ayant au moins 1 équipe engagée devra fournir au moins un.e arbitre selon les règles en vigueur de la CRA, dès le début de la journée. Les arbitres resteront à disposition du Directoire Technique pendant toute la durée de la compétition.

4.4 Indemnisation des arbitres

Les arbitres officiant lors des compétitions seront indemnisés.e.s selon le barème régional/zone en vigueur.

4.5 Responsabilité des clubs vis-à-vis des arbitres engagés

En cas d'absence de l'arbitre fourni.e par un club, et sauf cas de force majeure, les tireurs.euses engagé.e.s par le club concerné ne pourront pas participer à l'épreuve.

Si l'arbitre qui se présente à la compétition ne correspond pas à la personne inscrite sur l'extranet et/ou n'a pas le niveau requis, le club ne pourra pas participer à l'épreuve.

Si un club a des difficultés pour mettre à disposition un arbitre, il devra prévenir le club organisateur au plus tôt et devra payer une pénalité de **150€** à l'organisateur. Ainsi, l'organisateur pourra indemniser un.e arbitre supplémentaire pour assurer le bon déroulement de la compétition.

Note : Un.e arbitre peut arbitrer pour un club différent de celui auquel il/elle est licencié.e.

7.6 Niveau d'arbitrage pour les compétitions

Se référer aux règlements fédéraux de l'arbitrage (7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5 et 7.6).

Madame Christel Gaven Mary

Présidente Ligue d'Escrime Région Sud

Monsieur Stephan Jakob

Président Comité d'Escrime Régional Auvergne-Rhône Alpes

Maître Lionel Plumenail

CTS Ligue d'escrime Région Sud

Maître Donatelle Guercia

Ligue d'Escrime Région Sud

Maître Luc Tuloup

Ligue d'Escrime Régional Auvergne-Rhône Alpes

Maître Jean Bernard Duchateau

CTS Ligue d'Escrime Régional Auvergne-Rhône Alpes

Madame Anne Laure BERTHIER

Ligue d'Escrime Régional Auvergne-Rhône Alpes

FONCTIONNEMENT DE ZONE AURA/RÉGION SUD